

04/03/2005



Communiqué de presse GA/PAL/977

LA RÉUNION INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES SUR LA QUESTION DE PALESTINE SE TIENT AU PALAIS DES NATIONS DU 8 AU 9 MARS

(Publié tel que reçu)

GENÈVE, 4 mars (Service d'information des Nations Unies) -- Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien convoque une réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine les 8 et 9 mars 2005 à l'Office des Nations Unies à Genève. La séance d'ouverture se tiendra le 8 mars à 10 heures en salle XVI du bâtiment A du Palais des Nations.

La réunion portera son attention sur la mise en œuvre de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice relatif aux conséquences juridiques de la construction d'un mur dans les territoires palestiniens occupés, et le rôle des gouvernements, des organisations intergouvernementales et de la société civile.

La réunion comptera avec la participation de personnalités de haut niveau, d'experts de réputation internationale, notamment israéliens et palestiniens, de représentants d'États Membres des Nations Unies, ainsi que d'observateurs, de parlementaires, de représentants du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, de la communauté universitaire et de représentants de la société civile et des médias.

À l'ouverture de la réunion, des déclarations devraient être faites par M. Sergei Ordzhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Représentant du Secrétaire général; M. Paul Badji, Président du Comité; et M. Nasser Al-Kidwa, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne (à confirmer). La réunion entendra ensuite les représentants de gouvernements et d'organisations internationales et organismes des Nations Unies. La séance d'ouverture sera suivie de sessions plénières au cours desquelles des experts feront des présentations sur « La signification de l'avis consultatif », « La responsabilité des gouvernements et des organisations intergouvernementales pour assurer l'application du droit international », et « Le rôle des parlements et de la société civile pour promouvoir l'application au droit international » (pour plus de détails, veuillez consulter le communiqué en langue anglaise: <http://www.un.org/News/Press/docs/2005/gapal977.doc.htm>).

La séance de clôture de la réunion aura lieu le mardi 9 mars à 17 h 30.

Note: les participants sont priés de s'inscrire auprès du secrétariat du Comité, bureau A-541, ou au moment d'entrer dans la salle de conférence. Le secrétariat du Comité peut être joint au +41 (0)22 917 68 84, 66 39, 65 84, ou 68 02.